

## **La Charte de Développement du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras**

Le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras, couvre une zone de montagnes et de hautes montagnes cohérente parmi les plus hautes d'Europe qui correspond à **une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques à la fois partagées et complémentaires**.

C'est aussi un territoire où l'ensemble des quatre Communautés de Communes - l'Escarton du Queyras, le Pays des Ecrins, le Guillestrois et le Briançonnais - ont choisi d'aborder l'avenir ensemble, puisque intimement liées non seulement par **une histoire commune**, mais aujourd'hui aussi dans leur vie quotidienne, économique et sociale, qui reste largement dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de la vie économique du Pays.

Si leurs difficultés sont identiques, leurs atouts sont complémentaires quand ils ne sont pas similaires ; mais en commun, elles peuvent ensemble permettre de présenter un territoire plus solide et plus fort. Ainsi, construire le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras, sur une base solide de cohérence et de solidarité, à travers des projets structurants et transversaux pour l'ensemble des cantons concernés, permettra d'atteindre des objectifs ambitieux pour un développement durable et cohérent.

Un certain nombre d'orientations ont donc été déterminées en vue de promouvoir ensemble un développement efficace du Pays. Tous les acteurs, tous les secteurs économiques et sociaux sont concernés par cette impulsion et ce n'est qu'en prenant en considération chaque composante de la vie du Pays, que l'on pourra aspirer à un développement homogène, équilibré et durable.

Cet engagement collectif se construit ainsi autour d'un cadre d'action approprié permettant :

- de favoriser l'émergence d'une dynamique de Pays sur la base de projets communs de développement
- d'assurer la cohérence des actions entreprises
- de mobiliser en priorité sur ce territoire les fonds nécessaires.

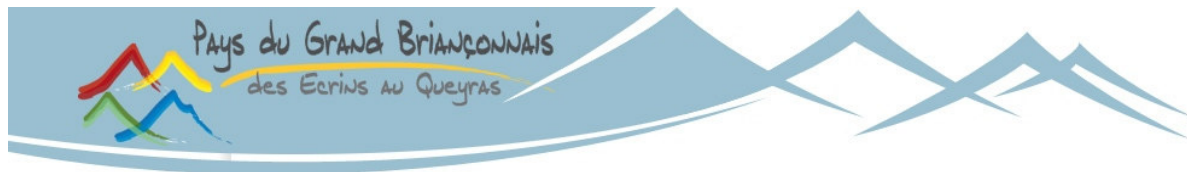
La charte de Développement du Pays du Grand Briançonnais est le fruit du travail de réflexion réalisé en collaboration durant l'été 2004 par l'ensemble des représentants élus et des acteurs de la vie locale du Pays pour déterminer **les enjeux, la stratégie et les orientations fondamentales du territoire** en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services.

Cette démarche est de grande ambition, puisqu'elle contribue à **formaliser les engagements réciproques des différents acteurs concernés** et entend en matière de développement du territoire répondre et orienter les principales actions propres à répondre aux besoins du territoire afin d'atteindre les objectifs fixés.

## **Le diagnostic du territoire du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras**

Le Pays du Grand Briançonnais, situé à l'extrémité nord du département des Hautes-Alpes et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, associe 38 communes, regroupées, à l'exception d'une seule, en quatre Communautés de communes - l'Escarton du Queyras, le Pays des Ecrins, le Guillestrois et le Briançonnais. Situé à la frontière Italienne, il est aussi mitoyen de l'Isère, de la Savoie et des Alpes de Haute Provence.

Sur le territoire, les bassins de vie sont concentrés dans les vallées (Haute Durance, Durance, Guisane, Gyronde et Guil) en raison du relief accidenté, des conditions climatiques et de l'altitude. Les accès se font par la route principalement : RN 91 le long de la Durance, col du Lautaret 2082 m, col du Montgenèvre 1850m, col Agnel 2740 m, et col du Galibier 2677m (fermés l'hiver). La voie ferrée venant du sud se termine à Briançon. Paradoxalement, le Pays reste un territoire enclavé davantage en raison de la médiocrité de ses infrastructures de communication qu'en raison de sa situation géographique puisque



situé à 110 Km de Turin environ, 120 Km de Grenoble et 270 Km de Marseille ... le Pays du Grand Briançonnais est aux carrefours de trois grands bassins économiques.

Le territoire compte 32291 habitants – dont 10737 habitants pour la ville principale de Briançon – et s'étend sur une superficie de 2138 km<sup>2</sup>. Les chefs lieux des trois autres structures intercommunales sont l'Argentière la Bessée qui compte 2289 habitants, Guillestre avec 2211 habitants et Aiguilles avec 441 habitants.

La population de la zone est en moyenne plus jeune que celle de l'ensemble du département des Hautes-Alpes et de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Sur 15511 actifs, 14299 ont un emploi. Leur niveau de formation, déjà plus élevé en moyenne que dans le département et la région, est en hausse. Le taux de chômage de la zone est de 7,1 %. Ce chiffre relativement faible s'explique par la grande proportion des contrats saisonniers, qui permettent d'éviter le chômage de longue durée.

L'activité économique du territoire est caractérisée par une économie touristique de montagne, artisanale et tertiaire - santé et action sociale, hôtellerie et restauration, services aux particuliers et commerces -, à rythme saisonnier. Le BTP est une des principales composantes de la pluriactivité, complémentaire des métiers d'hiver. L'économie du territoire est ainsi organisée pour répondre aux besoins de la population locale, mais aussi à ceux de la population touristique qui multiplie par 5 voire 10 la population locale sur les communes touristiques.

Le tissu économique est constitué d'environ 4000 entreprises dont la moitié seulement sont des établissements constitués d'entreprises employant des salariés qui rassemblent 85 % des actifs ayant un emploi, l'autre moitié étant constituée d'entreprises unipersonnelles rassemblant 15 % des actifs ayant un emploi.

L'agriculture de montagne a traditionnellement été dominée par l'élevage. Cette agriculture de montagne a dû faire face à la mutation en s'adaptant à la nouvelle donne du passage d'une agriculture vivrière à une agriculture de marché. Aujourd'hui les agriculteurs sont conscients du rôle qu'on leur reconnaît dans l'entretien des paysages et la dimension touristique (patrimoniale et culturelle). Le principal frein au développement de l'agriculture est le foncier, qui d'une manière générale est l'un des enjeux majeurs du Pays. Enfin, la forêt est une ressource importante du territoire qui couvre 25 % du territoire de même que les traditions et les savoir-faire du bois.

Les équipements et les services sur le territoire présentent une situation contrastée avec d'importantes disparités locales en termes de niveau d'équipement et d'accessibilité liées au déséquilibre démographique entre les communes importantes et les très petites communes.

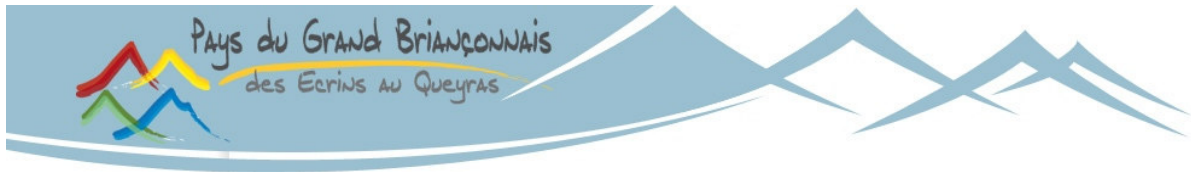
La mobilité à l'intérieur du Pays est faible, la géographie du territoire où les populations sont concentrées en vallées, contribue à une relative étanchéité des vallées les unes par rapport aux autres en termes de déplacements.

L'équipement du territoire en termes d'accès au haut débit numérique est encore irrégulier mais sa couverture est désormais complète.

La formation des jeunes et des actifs est assurée localement par très peu de dispositifs. Les filières professionnelles sont absentes des établissements scolaires du territoire et l'enseignement supérieur réduit. Aussi, si plusieurs centres de formation proposent des formations aux métiers de la montagne il manque paradoxalement une réelle filière « métiers de la montagne » sur l'ensemble du Pays.

L'offre culturelle est assurée en partie par la valorisation du patrimoine du territoire car la culture vivante est quant à elle est peu présente au quotidien si ce n'est de façon saisonnière et peu coordonnée.

Par ailleurs, le territoire dispose d'un environnement et de ressources naturelles remarquables qui offrent un cadre de vie de qualité. Les deux parcs naturels du territoire, l'un national (les Ecrins), l'autre régional



(le Queyras) valorisent ces atouts environnementaux du territoire. De même, qu'elles soient architecturales, patrimoniales, religieuses ou culturelles, les caractéristiques traditionnelles et historiques du Pays sont remarquables, variées et complémentaires.

A l'image de toutes les zones rurales, le patrimoine du Pays est chargé d'histoire et reste un témoin incontournable du passé, qui donne à la ville de Briançon le label « ville d'art et d'histoire », label en cours d'extension au Pays du Grand Briançonnais.

Enfin, les risques naturels ou technologiques font partie des données environnementales. La DIREN en a recensé sur toutes les communes : avalanches, crues, inondations, incendies de forêt, mouvements de terrain, transport de matières dangereuses.

## **Les enjeux du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras**

Le diagnostic enrichi des contributions des représentants élus et des acteurs de la vie locale du Pays a permis de faire ressortir et de valider une liste d'enjeux pour le Pays du Grand Briançonnais regroupés par grands objectifs.

### **1. Lever les obstacles au développement**

#### 1.1. Ouverture vers la France et l'Europe

L'éloignement (notamment en temps de parcours) des centres importants, est considéré comme un handicap grave. De même, les facilités de déplacement sur l'axe de la Durance, vers l'Italie et entre nos vallées doivent être recherchées comme autant d'atouts de cohésion du territoire.

#### 1.2. Transports internes et externes

Dans un Pays multipolaire qui a besoin d'être bien relié avec les pôles urbains de proximité, une organisation cohérente des transports, notamment collectifs, articulant l'usage de la route et du rail, le service public et l'initiative privée, le transport des voyageurs et celui des marchandises, les dessertes internes et externes est indispensable de même que la mise en place des modes de transport en commun capables de gérer ces flux en période de pointe et qui valoriseront mieux notre potentiel et notre activité.

#### 1.3. Maîtrise du foncier

La forte concurrence d'usage du foncier entre équipement public, équipement touristique, lotissements privés, logements collectifs, locaux d'entreprises, foncier agricole, touristique... fait du foncier l'enjeu majeur de notre Pays de montagne. Ce besoin d'espace est primordial et justifie toutes les initiatives visant à mettre déterminer une politique globale du foncier à l'échelle du Pays (diagnostic, utilisation de zones, ...) et mettre en place des outils de maîtrise foncière sur le territoire seront encouragées.

#### 1.4 Maîtrise des risques

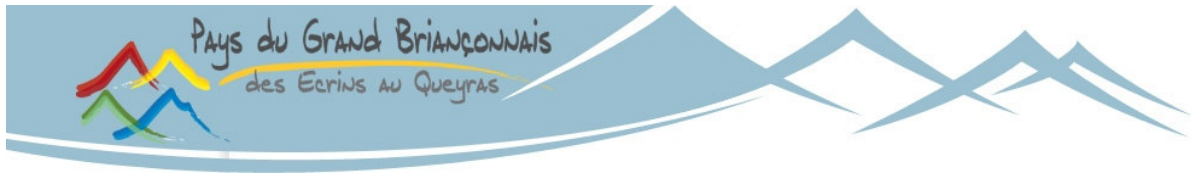
Toutes les communes du Pays du Grand Briançonnais sont concernées avec plus ou moins d'intensité, par les risques naturels de montagne (avalanches, inondations, mouvements de terrain, incendies) ainsi que les risques technologiques. Ils constituent un enjeu majeur auquel sont soumis le développement de l'habitat et l'exercice des activités économiques locales pour lequel il faut mobiliser les savoir-faire des services spécialisés pour se donner les moyens d'une politique réaliste de prévention des risques qui tienne réellement compte de nos spécificités montagnardes.

#### 1.5. Capacité de communiquer

Les technologies de communications constituent un moyen indispensable pour le désenclavement du territoire et pour sa cohésion. Rôle social, économique, touristique, leur utilité doit pouvoir se déployer à travers les innovations techniques dans le cadre du futur Schéma de Développement Numérique.

#### 1.6 Partenariat Franco-italien

La proximité géographique du Grand Briançonnais par rapport au Piémont, les partenariats établis de longue date et un patrimoine culturel partagé, sont des atouts qu'il faut valoriser en intensifiant le



bilinguisme, les relations professionnelles, sociales, culturelles et sportives avec nos voisins et en multipliant les initiatives communes et les projets communs notamment dans le cadre d'INTERREG.

## **2. Soutenir un environnement de qualité**

### 2.1. Gestion du cadre naturel et du cadre de vie

La qualité de notre environnement est l'un des atouts principaux pour notre développement économique. Nous devons afficher pour cela une volonté de synthèse entre un développement respectueux de notre cadre de vie et une protection qui préserve nos chances de développement, notamment dans les fonds de vallées. L'existence de deux Parcs, national et régional, d'un réseau de sites Natura 2000 et la nécessaire articulation de cette Charte avec leurs documents d'orientation facilitera cette démarche.

### 2.2. Sauvegarde et valorisation de l'eau

L'eau est un des éléments de notre économie, aussi bien dans son rôle de support d'activités que du fait de son importance pour la sauvegarde de l'environnement. La gestion concertée de cette ressource est indispensable et doit être organisée. Par ailleurs, la réhabilitation des anciens canaux d'irrigation doit être envisagée comme un élément de prévention des risques et de récupération de l'eau ainsi que comme un volet de valorisation patrimoniale et de découverte. Des synergies devront être trouvées pour que l'eau ne devienne pas l'enjeu de rivalités mais un élément fédérateur.

### 2.3 Traitement des déchets

Nous devons gérer l'urgence de mettre notre Pays en conformité avec la réglementation en choisissant un procédé adapté à un Pays de Haute Montagne, en accord avec notre environnement, qui permette d'éviter les transports inutiles, de tenir compte d'écarts saisonniers considérables, de tenir compte de nos richesses naturelles qui peuvent être polluées et de valoriser tous les produits qui peuvent l'être.

### 2.4. Politique énergétique

La maîtrise et l'optimisation de la consommation d'eau, l'usage accru et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables (solaire, hydroélectricité, bois énergie) est primordiale sur le territoire qui possède un potentiel hors du commun en la matière.

## **3. Mettre la qualité au coeur de notre action**

### 3.1. Qualité – innovation – droit à l'expérimentation

L'enclavement, les limites du foncier et la capacité de nos créateurs d'activités, justifient que l'on mette l'accent, dans tous les domaines, sur la valorisation de la qualité, la promotion des innovations et les possibilités d'expérimenter des solutions originales.

### 3.2. Qualité de l'accueil

C'est une nécessité évidente, comme l'ont souligné les acteurs du développement touristique, mais cette démarche doit également s'adresser à tous ceux qui sont appelés à devenir des habitants permanents et des acteurs dynamiques de l'économie locale dont il faut faciliter l'installation dans toutes les dimensions de la vie quotidienne - emploi, formation, services culturels, sportifs, sociaux, santé, transport, logement.

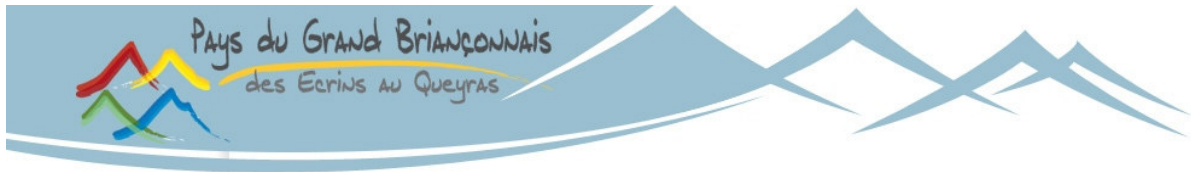
### 3.3. Formation initiale et permanente

Il apparaît indispensable de mieux adapter l'appareil de formation initiale et continue aux spécificités de notre économie, de notre territoire et de la population concernée. L'investissement en formation doit donc s'intensifier en travaillant en amont de la formation et en permettant à une population qui dispose en général d'une bonne formation de base, de mieux s'adapter à la nature de notre économie et à son évolution. En outre, elle doit aussi être conçue comme un moyen de bien comprendre son territoire et de bien y vivre en l'envisageant dans sa globalité.

## **4. Valoriser notre Pays par un développement de qualité**

### 4.1. Création, revitalisation et reprise d'activités

L'importance de la création d'entreprises dans une économie comme la nôtre apparaît comme un atout essentiel. La qualité des créateurs potentiels, le nombre des opportunités dans une économie touristique



en mouvement justifient un effort supplémentaire pour soutenir cette démarche. Une attention particulière est portée au problème de la reprise des entreprises et exploitations. Il faut donc valoriser les outils créés dans ce but pour leur accueil, leur accompagnement technique et financier, leur formation...

#### 4.2. Agriculture et sylviculture : circuits courts et qualité

Le maintien d'une agriculture vivante et la relève des générations sur l'ensemble du territoire du pays sont vitaux pour notre économie et notre environnement. L'installation des jeunes et la reprise des exploitations, la sauvegarde de la fonction de production par l'accroissement de la valeur ajoutée (circuit court des productions de transformation et de commercialisation), la diversification des activités (niches de productions végétales, apiculture), l'encouragement de la pluriactivité et de la fonction d'entretien de l'espace, devront être systématiquement recherchés à travers des décisions dynamiques concernant les trois principales filières : la filière viande, la filière lait et la filière bois.

#### 4.3. Artisanat

Le maintien de ce tissu économique par la création et la reprise d'activités, le rôle innovant qu'il peut jouer en s'associant à ses partenaires du tourisme, du commerce, du transport, de la restauration, de l'agriculture pour créer des complémentarités saisonnières et maintenir la vie économique dans les fonds de la vallée, justifient un soutien tout particulier.

#### 4.4. Développement touristique

Le tourisme est une ressource essentielle fondée sur notre patrimoine très varié (naturel, historique, humain, culturel, sportif). Il est important de pouvoir lui donner cette valeur ajoutée qui le distingue d'autres territoires, et de conserver ce qui fait notre originalité : préservation - dynamisation - diversification - qualité et accueil sont les mots clés des actions à mener.

#### 4.5. Industrie

L'industrie représente un élément important dans notre vie économique. La réussite de sa production de haute technologie et à forte valeur ajoutée, originale et basée sur le savoir faire de la population locale doit encourager la recherche de création ou d'implantation de nouvelles activités productives en accord avec nos spécificités et notre environnement.

#### 4.6. Potentiel santé

Les vertus thérapeutiques du climat du Grand Briançonnais, l'existence d'un plateau technique développé aux fonctions déjà largement diversifiées, la proximité de l'Italie et l'existence d'un courant touristique considérable confèrent à notre potentiel Santé une grande importance comme facteur de développement et d'emploi. Par ailleurs, la couverture du territoire en professions médicales, paramédicales et services aux personnes âgées et aux handicapés est parfois insuffisante, de même que les actions en matière de prévention sanitaire. A cet égard, des institutions de proximité sont des atouts à préserver et des synergies doivent être développées plus précisément avec les zones proches.

### **5. Promouvoir la cohésion et la qualité de la vie**

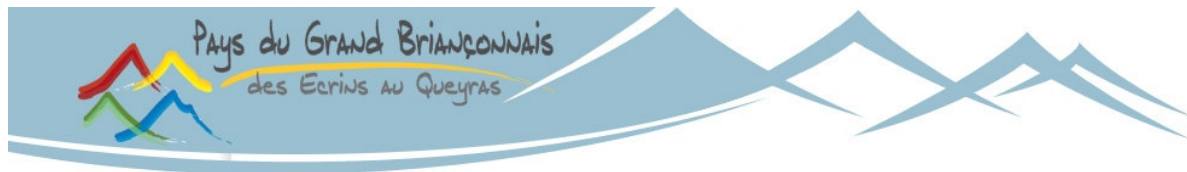
#### 5.1. Services au public

Maintenir une bonne desserte du territoire et la qualité des services au public, passe indéniablement par le développement des démarches transversales autour des Communautés de Communes. Les commerces et services de proximité participent à la qualité de vie dans nos villages et à ce titre ils doivent être valorisés.

#### 5.2. Développement culturel et sportif

La culture et le sport sont deux activités fortement enracinées dans le Pays du Grand Briançonnais. Elles constituent à la fois d'importants atouts de développement personnel et collectif, pouvant favoriser le développement économique, l'emploi, la cohésion sociale et promouvoir les échanges franco-italiens. De même, le passé historique fort et la spécificité montagnarde forgent l'identité du Pays du grand Briançonnais qui doit pour être dynamique et reconnu.

#### 5.3. Solidarité



Le Pays doit favoriser la mise en oeuvre de réponses aux besoins de populations de plus en plus diversifiées : saisonniers, familles, jeunes retraités, personnes âgées, handicapées, publics précarisés, étrangers .... Le Pays portera une attention particulière aux jeunes afin de leur donner tous les atouts pour mieux préparer leur vie d'adulte et de citoyen, en développant les politiques socio-éducatives.

#### 5.4. Saisonnalité et pluriactivité

Elles représentent à la fois des contraintes et des atouts majeurs de notre économie car leur poids est très important dans le Grand Briançonnais. L'étalement des saisons, la meilleure synergie des acteurs d'une station, l'organisation plus rationnelle des complémentarités saisonnières, sur le plan économique comme sur le plan social, sont donc des démarches qu'il faut favoriser pour permettre une meilleure productivité de notre potentiel touristique et de toutes les activités qui gravitent autour du tourisme.

#### 5.5. Coordination des programmes institutionnels

Les nombreux programmes d'aménagement et de développement du territoire (INTERREG, LEADER, SCOT, Conventions territoriales, Convention alpine, Natura 2000, ...) devront être recensés et harmonisés afin d'être menés en concertation et cohérence avec la charte de Pays et la Charte et le Contrat du Parc Naturel régional du Queyras en ce qui concerne leur ressort territorial, et de favoriser ainsi une véritable synergie de tous les acteurs concernés.

#### 5.6. Mobilisation des acteurs locaux

Les organisations professionnelles et syndicales, le mouvement associatif et sportif, ont une très forte consistance dans notre pays et recèlent une capacité d'animation économique, sociale, culturelle et sportive qu'il faut valoriser, d'autant plus qu'ils font l'apport d'un bénévolat important et d'un réel attachement à l'expression et à la satisfaction des besoins de nos populations. Elles sont de plus porteuses d'un engagement citoyen et d'une démocratie participative dont le Conseil de Développement sera l'une des expressions.

---

### ***Les orientations du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras***

---

#### **Orientation I : Développons une économie locale dynamique, équilibrée et ouverte**

Axe 1 : Conforter notre potentiel Touristique

Axe 2 : Conforter et développer le tissu économique existant

Axe 3 : Affirmer les rôles productifs de l'agriculture et de la forêt

Axe 4 : Consolider, moderniser un secteur industriel

Axe 5 : Développer l'artisanat

#### **Orientation II : Préservons notre cadre de vie, atout majeur de notre développement**

Axe 6 : Offrir un cadre de vie attractif

Axe 7 : Gérer les risques naturels

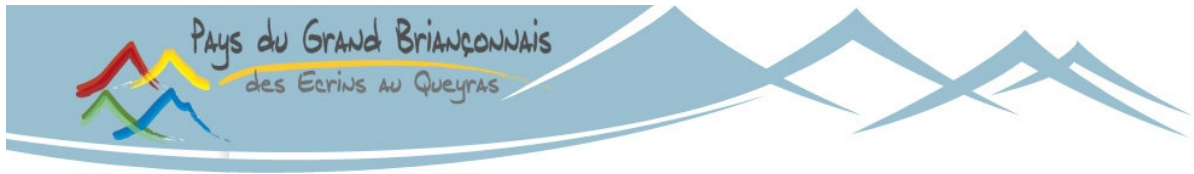
#### **Orientation III : Construisons ensemble une vie sociale**

Axe 8 : Rendre le territoire attractif pour donner envie de s'y installer et d'y rester

Axe 9 : Construire un tissu culturel et social vivant en lien avec notre patrimoine

#### **Orientation IV : Structurons notre territoire**

Axe 10 : Réduire l'isolement du Pays



Axe 11 : Le foncier ou la nécessité de se doter d'outils pour maîtriser les espaces.

Axe 12 : Développer les technologies de la communication pour homogénéiser, structurer le territoire et l'ouvrir sur d'autres activités et territoires.

Axe 13 : Intégrer les risques dans les réflexions et aménagements,

**Orientation V : Ajoutons de la valeur à notre potentiel**

Axe 14 : Mettre l'accent sur la qualité et l'innovation

Axe 15 : Saisonnalité et pluriactivité :

Axe 16 : Encourager les initiatives de développement transfrontalières.

Axe 17 : Formation

Axe 18 : Education et sensibilisation

Axe 19 : Coordination des programmes institutionnels

Axe 20 : Mobilisation des acteurs locaux